



**2016-03  
59**

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 14 mars 2016 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #5 - Jessy Grondin  
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

Siège #4 - Carole Dubois

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **02 - MOT DU MAIRE**

M. le Maire indique qu'il y a eu consultation publique pour trois règlements avant la séance du Conseil et que, suite aux différents commentaires, le règlement portant sur les règles de stationnement pour les jumelés sera reporté à une séance ultérieure.

M. le Maire expose les faits reliés à la crue de la Beaurivage dans la

soirée du 11 mars dernier.

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Aucun commentaire

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Véronique Beaulieu - Les citoyens ont reçu le document pour le défi "Chaque minute compte" mais le calendrier n'a pas été remis à l'école.

M. le Maire - Nous avons été proactifs au dossier et il est possible que les écoles le distribuent un peu plus tard.

**2016-03**  
**60**

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

**07 - FINANCES**

**07.01** - Comptes à payer

**07.02** - Vente pour non paiement des taxes municipales

**08 - URBANISME**

**08.01** - Projet final / Règlement 503-15 concernant les distances entre les aires de stationnement et toute ligne latérale de terrain

**08.02** - Projet final / Règlement 505-16 qui amende les règlements 368-08, 403-11 & 223-91-03

**08.03** - Projet final / Règlement 506-16 qui amende le règlement 366-08

**08.04** - Appui - Demande à la CPTAQ

**09 - LOISIRS**

**09.01** - Aucun sujet à ce point

**10 - INFRASTRUCTURES**

**10.01** - Octroi - Mandat pour étude de la capacité des étangs

**10.02** - Octroi - Balayage mécanique des rues

**10.03** - Octroi - Lignage de rues et des stationnements municipaux

**10.04** - Octroi - Fauchage et débroussaillage

**10.05** - Demande de rencontre avec le Ministère des Transports

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**11.01** - Octroi - Réfection à la salle communautaire (gouttières)

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12.01** - Renouvellement - Contrat SEMO

**13 - CONTENTIEUX**

**13.01** - Pas de sujet au dossier.

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**14.01** - Campus collégial - Participation financière / 5 ans

**14.02** - Nomination - Directeur générale de la chambre de commerce de Lotbinière

**14.03** - Défi Santé 2016 - Chaque minute compte !

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**15.01** - Schéma de couverture de risque - Version révisée

**16 - VARIA**

**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2016-03  
61**

**06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**07 - FINANCES**

**2016-03  
62**

**07.01 - Comptes à payer**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin de payer les comptes du mois de février 2016 répartis ainsi:

83 379.59 \$ \$ pour factures payées par chèque;

43 623.53 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

46 082.50 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

67 295.81 \$\$ versé en salaires au cours du mois février 2016 et du début de mars 2016 (2 semaines);

Le chèque au montant de 7 877.64\$ au nom de "Atelier Mobile Luc Turcotte Inc." concernant les travaux pour le moteur du tracteur New Holland retenu par la résolution 2016-01-05 sera libéré puisque les travaux sont complétés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-03  
63

### **07.02 - Vente pour non paiement des taxes municipales**

Attendu que, nous devons remettre avant le 21 mars 2016 la liste des immeubles auprès de la MRC de Lotbinière pour récupérer les taxes en souffrance de notre municipalité ;

Attendu que, la directrice générale a présentée aux membres du Conseil Municipal la liste des immeubles qui sont concernés;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

D'autoriser la directrice générale à préparer les dossiers, procéder à la remise auprès de la MRC de Lotbinière avant le 21 mars 2016 pour entamer le processus de vente pour non-paiement des taxes si nécessaire. Elle représentera aussi la municipalité lors de la vente produite par la MRC de Lotbinière le 9 juin 2016

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **08 - URBANISME**

#### **08.01 - Projet reporté / Règlement 503-15 concernant les distances entre les aires de stationnement et toute ligne latérale de terrain**

Reporté à une séance ultérieure

2016-03  
64

#### **08.02 - Projet final / Règlement 505-16 qui amende les règlements 368-08, 403-11 & 223-91-03**

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 403-10 fut adopté le 3 ième jour du mois de mai 2010;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour de février 2008;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement de lotissement portant le numéro 223-91-03 fut adopté le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1991;

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Bruno Montminy le 8 février 2016;

Attendu que, un premier projet de règlement a été adopté le 8 février 2016 par la résolution 2016-02-41;

Attendu que, une consultation publique a été tenue le 14 mars de 19 :00 à 20 :00 en ce sujet et qu'aucune modification n'a été demandée;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que, le projet final du règlement 505-16 soit adopté à la séance du conseil du 14 mars 2016;

Que, le présent règlement amende les règlements 368-08, 403-11 et 223-91-03 et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
65**

**08.03 - Projet final / Règlement 506-16 qui amende le règlement 366-08**

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour de février 2008;

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Jessy Grondin le 8 février 2016;

Attendu que, un premier projet de règlement a été adopté le 8 février 2016 par la résolution 2016-02-42;

Attendu que, une consultation publique a été tenue le 14 mars de 19 :00 à 20 :00 en ce sujet et qu'aucune modification n'a été demandée;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

Que, demande de dispense de lecture est fait pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que, le projet final du règlement 506-16 soit adopté à la séance du conseil du 14 mars 2016;

Que, le présent règlement amende le règlement 368-6-08 et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
66**

**08.04 - Appui - Demande à la CPTAQ**

Attendu que, nous avons reçu une demande d'appui d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation par M. Marc Grondin, M. Jacques Grondin et Mme Manon Lemire (Succession Fernand Grondin) en faveur de Mme Jocelyne Grondin et Mme Gaétane Grondin au moyen d'un acte d'échange, ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, d'une partie du lot 4 090 743 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 017,3 mètres carrés;

Attendu que, l'autorisation demandée vise à permettre aux demanderesses, Mme Jocelyne Grondin et Mme Gaétane Grondin, d'agrandir la parcelle de terrain dont il elles sont déjà propriétaires, laquelle est contiguë et bénéficie des droits acquis reconnus par les articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et que ces dernières doivent céder à M. Marc Grondin, M. Jacques Grondin et Mme Manon Lemire (Succession Fernand Grondin) la superficie excédentaire jouissant des droits acquis afin de la rendre à un usage strictement agricole, le tout devant s'exécuter aux termes d'un acte d'échange;

Attendu que, le nouvel emplacement ainsi formé, d'une superficie de 4 469.6 mètres carrés, permettrait de se conformer aux normes de lotissement pour la construction résidentielle établies par les règlements de zonage et d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu que, l'autorisation recherchée ne constitue aucune dérogation aux règlements municipaux en vigueur;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Michel Flamand

Que, pour ces motifs, la municipalité de Saint-Gilles accorde son approbation et recommande à la CPTAQ l'acceptation de l'autorisation recherchée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **09 - LOISIRS**

### **09.01 - Aucun sujet à ce point**

## **10 - INFRASTRUCTURES**

### **10.01 - Octroi - Mandat pour étude de la capacité des étangs**

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal, suite à l'étude de l'offre de la firme Assaini Conseil, octroi un mandat professionnel pour produire une étude de la capacité résiduelle de nos étangs d'épuration des eaux usées;

Que, le montant estimé de 4 900 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.190.00.412;

Que, le rapport d'interprétation des résultats soit déposé auprès du Conseil municipal et transmis au MDDELCC;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
67**

### **10.02 - Octroi - Balayage mécanique des rues**

Considérant que, le seul soumissionnaire possédant un balai mécanique permettant de produire le travail avec qualité dans un délai raisonnable sans charge supplémentaire pour le déplacement;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le balayage de nos rues soit octroyé à Les Entreprises

**2016-03  
68**

Lévisiennes au taux de 96.00 \$ avant taxes si applicables pour une quantité approximative de douze (12) heures de travail;

Que, la dépense soit imputée au code budgétaire 02.320.00.521

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
69**

### **10.03 - Octroi - Lignage de rangs et des stationnements municipaux**

Attendu que, nous procédons au marquage (lignage de rue) en alternance une année dans les rangs et l'année suivante la route 218;

Attendu que, nous avons demandé des soumissions par invitation pour produire les travaux de lignage des rangs pour l'année 2016;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, nous octroyons le contrat 2016 à Lignes Maska au montant de 0.168 \$ le mètre linéaire plus taxes si applicables pour les rangs pour un total approximatif de 3 696.00 \$;

Que, nous octroyons la fourniture de 10 unités de 20 litres à Lignes Maska au montant de 85.00 \$ le contenant de 20 litres plus taxes si applicables pour procéder en régie au marquage de nos stationnements;

Que, les deux dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.355.00.521

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
70**

### **10.04 - Octroi - Fauchage et débroussaillage**

Attendu que, nous avons demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de fauchage et débroussaillage;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le contrat de fauchage des accotements et du 1er versant soit octroyé à Aulagri Inc. au taux horaire de 72.00 \$ plus taxes si applicables pour un total estimé à 35 heures;

Que, le contrat de débroussaillage du 2e versant soit octroyé à Aulagri Inc. au taux horaire de 74.00\$ plus taxes si applicables pour un total estimé à 40 heures;

Que, l'ensemble de la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.320.09.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
71**

### **10.05 - Demande de rencontre avec le Ministère des Transports**

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

De demander une rencontre en avril 2016 avec les responsables du Ministère des transports pour leur faire part des besoins et demandes pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

De transmettre aux gens du Ministère des Transports un ordre du jour établissant les paramètres de la rencontre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**2016-03**  
**72**

### **11.01 - Octroi - Réfection à la salle communautaire (gouttières)**

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal suite au dépôt des soumissions octroie le contrat de réparation des gouttières de la salle communautaire au 1605, rue Principale à la compagnie Gouttières St-Agapit;

Que, le montant de 950 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.701.20.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

**2016-03**  
**73**

### **12.01 - Renouvellement - Contrat SEMO**

Attendu que, nous avons convenu d'engager une nouvelle ressource subventionnée par un programme d'Emploi Québec à l'automne 2013 principalement pour l'aréna et pour les travaux publics;

Attendu que, M. Clarence Fortin a été embauché sous la résolution 2013-09-188 le 27 août 2013 et qu'il y a eu renouvellement du contrat par la résolution 2014-03-86 et la résolution 2015-03-64 et qu'il rencontre toujours les exigences du poste;

Attendu que, nous avons accès aux subventions dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et que cela se prolongera durant la prochaine année;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, M. Clarence Fortin sera renouvelé par contrat avec l'augmentation inscrite à l'entente de travail de 1% à partir du 1er janvier 2016 accompagné d'une résolution pour chaque année et qu'un suivi est piloté par M. François Hayart.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **13 - CONTENTIEUX**

#### **13.01 - Pas de sujet au dossier.**

### **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**2016-03  
74**

#### **14.01 - Campus collégial - Participation financière / 5 ans**

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles par la résolution 2015-09-224 a accepté de participer financièrement à la campagne de financement du CEGEP de Thetford pour la mise en place d'un Campus collégial dans la MRC de Lotbinière;

Considérant que, le montant représente 0.30 \$ par capita et que le décret 1125-2015 de la population de Saint-Gilles est de 2 395 habitants au 1er janvier 2016;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, la dépense de 718.50 \$ sans taxes pour l'année 2016 soit imputée au 02.701.02.339 et transmis au CLD de Lotbinière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
75**

#### **14.02 - Nomination - Directrice générale de la chambre de commerce de Lotbinière**

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Robert Samson

Que, le Conseil municipal félicite la nomination de M. Francis Carpentier à titre de directeur général de la Chambre de commerce de Lotbinière;

Que, le Conseil municipal souhaite par son expertise qu'il puisse mettre en valeur et créer la synergie avec les organismes d'affaires tels le CLD, la SADC et toute organisation qui collabore à la mise en place et assure le développement du milieu des affaires de la MRC de Lotbinière;

Que, par sa personnalité, il puisse unir les forces présentes et apporter de nouveaux éléments dans notre région.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2016-03  
76**

#### **14.03 - Défi Santé 2016 - Chaque minute compte !**

Considérant les objectifs contenus dans la politique famille-aînés;

Considérant les succès connus l'an passé avec ce programme;

Considérant le défi qui est lancé à toutes les municipalités du territoire;

Considérant l'implication des élus dans la publicité;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que notre conseil encourage les Gillois et Gilloises de tous âges :

- à bouger (en avril) dans le cadre du Défi Chaque Minute Compte;
- à enregistrer leurs minutes sur le calendrier à cette fin;
- à remettre leurs résultats aux préposés à cette fin.

Que notre personnel soit autorisé à produire un RAPIDE pour inciter les gens à participer ainsi qu'à publier les résultats locaux et régionaux en juin dans le journal Le Courant.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **15 - SÉCURITE CIVILE**

**2016-03**  
**77**

### **15.01 - Schéma de couverture de risque - Version révisée**

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

Que, la municipalité de Saint-Gilles, suite à l'étude du schéma de couverture de risque révisé pour le secteur de la sécurité incendie émet un avis favorable au document présenté par la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **16 - VARIA**

Inscrire les éléments du varia ici.

## **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2016-03**  
**78**

## **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Flamand et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20:44.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière